

Nous avons cru devoir prendre cette supplique sous notre patronage. Elle fut présentée à Pie X revêtue d'un millier de signatures.

Le Saint-Père nous a fait l'honneur de nous adresser la réponse ci-jointe, que nous avons la joie de vous communiquer.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

† LOUIS,

*Archevêque de Bourges.*

*Voici maintenant la lettre du Souverain Pontife :*

A notre Vénérable

Frère Louis-Ernest Dubois,

archevêque de Bourges.

Vénérable Frère,

Votre lettre du 21 juin dernier, comme aussi celles que nous avons reçues d'un grand nombre de pieux et distingués catholiques français, Nous ont appris, à notre grande satisfaction, que depuis la promulgation de Notre Motu proprio du 22 novembre 1904 sur la musique sacrée, on s'applique avec un très grand zèle, dans divers diocèses de France, à faire en sorte que la prononciation de la langue latine se rapproche de plus en plus de celle qui est usitée à Rome; et que l'on cherche en conséquence à rendre plus parfaite, selon les meilleures règles de l'art, l'exécution des mélodies grégoriennes, ramenées par Nous à leur ancienne forme traditionnelle. Vous-même quand vous occupiez le Siège épiscopal de Verdun, vous étiez entré dans cette voie et vous aviez pris, pour y réussir, des dispositions utiles et importantes. Nous apprenons, d'autre part, avec un vif plaisir, que cette réforme s'est déjà répandue en beaucoup d'endroits, et qu'elle a été introduite avec succès dans un grand nombre d'églises cathédrales, de séminaires, de collèges, et jusque dans de simples églises de campagnes. C'est qu'en effet la question de la prononciation du latin est intimement liée à celle de la restauration du chant grégorien, objet constant de nos pensées et de nos recommandations depuis le commencement de notre Pontificat. L'accent et la prononciation du latin eurent une grande influence sur la formation mélodique et rythmique de la phrase grégorienne; et par suite il est important que ces mélo-